



Abus de confiance ou escroquerie, suite !

Par **Lara_old**, le **07/06/2007 à 15:20**

Att. Christelle.
J'avais posté une réponse a votre derniere remarque, pourriez vous y répondre. Mon 1er message était du 30/5.
Je me demande aussi: si par hasard maman signait (se sentant obligée) quelles seraient les conséquences?
Maman risque-t-elle des problemes avec le Fisc, si les 100 000 euros sont considerés comme un don? Maman a-t-elle le droit de donner cette somme a la SARL de ma soeur et mon beau-frere, sans que nous fassions une donation partage?
Merci d'avance, cordialement.